

2011-3653
2011-10-24

FONGICIDE TECHNIQUE BAYTAN

AUX FINS DE FABRICATION

GARANTIE : TriadiménoI* 98 %

*Brevet américain n° 3 952 002

NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 24676 – LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI EMPÊCHER LES PERSONNEL NON AUTORISÉES D'Y AVOIR L'ACCÈS

AVERTISSEMENT **POISON**
CONTENU NET : _____ KG

Bayer CropScience Inc.
Suite 200, 160 Quarry Park Blvd.SE
Calgary, Alberta T2C 3G3
Tel: (403) 723-7400

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue un infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

MODE D'EMPLOI

Ne peut être utilisé que pour la fabrication de pesticides homologués en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. Bayer CropScience Inc. fournit, sur demande, des renseignements détaillés sur les propriétés chimiques et physiques du Fongicide technique BAYTAN ainsi que d'autres recommandations pour la formulation. Afin d'éviter les risques inhérents à l'utilisation de ce produit et de s'assurer d'un produit fini satisfaisant, veuillez obtenir et lire ces renseignements avant d'utiliser le Fongicide technique BAYTAN aux fins de formulation.

L'étiquetage des produits formulés à partir de ce produit doit être conforme à la l'homologation obtenue en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. Pour obtenir de l'information spécifique quant aux usages homologués, veuillez communiquer avec Bayer CropScience Inc. Les fabricants de préparations commerciales sont responsables de leurs propres homologations en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires.

PRÉCAUTIONS

EMPÊCHER LES PERSONNEL NON AUTORISÉES D'Y AVOIR L'ACCÈS.

Peut être fatal en cas d'ingestion, d'inhalation ou d'absorption cutanée. Ne pas respirer la poussière ni permettre qu'elle entre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas contaminer la nourriture de consommation humaine ou animale.

Après avoir manipulé le produit, bien se laver les mains, les bras et le visage avec de l'eau tiède et du savon. Laver les vêtements contaminés avec de l'eau chaude et du savon avant de les porter de nouveau.

SYMPTÔMES DE L'EMPOISONNEMENT: Pas de symptômes particuliers.
L'empoisonnement aigu est accompagné d'une dépression générale et de malaises.

PREMIERS SOINS

En cas d'empoisonnement, communiquer avec un médecin ou un centre antipoison immédiatement. Allonger le patient et le tranquilliser. **En cas d'ingestion:** Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.** Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'enregistrement lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : ANTIDOTE : Il n'y a pas d'antidote spécifique. Traiter selon les symptômes.

ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION

Entreposer dans un endroit frais et sec, de façon à prévenir la contamination croisée avec d'autres pesticides, engrais et nourritures de consommation humaine et animale. Entreposer dans le contenant d'origine et hors de la portée des enfants, de préférence dans un endroit pouvant être fermé à clé.

Les fabricants canadiens de formulations qui utilisent ce produit technique doivent éliminer les matières actives non-utilisées et les contenants dont ils veulent se départir conformément aux municipaux et provinciaux. Pour plus de renseignements ou pour le nettoyage des déversements, communiquer avec l'organisme provincial chargé de la réglementation ou avec le fabricant.

300390

BAYTAN et une marque de commerce de Bayer

Bayer CropScience Inc.
Suite 200, 160 Quarry Park Blvd S.E.
Calgary, Alberta T2C 3G3
Tél. : (403) 723-7400.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))